



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
MAIRIE DE SAINT-BAUZILE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 février 2026

Nombre de membres en

exercice : 15

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février, l'assemblée régulièrement convoquée le 19 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC

Présents : 11

Sont présents : Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Jean-Christophe DEPOISIER, Sandrine BRAY, Sabine GERBAL, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Geneviève TUFFERY, Adrien SAVAJOL,

Votants : 12

Représentés : Valérie VAN OORTEGEM par Raymond CAPTAL.

Excusés : Dominique AURIÈRES, Patrice DURAND, Delphine PAULUS,

Absents :

Secrétaire de séance : Désiré ROPERS

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu du 17 décembre 2025 ;
- 2) Demande de financement pour les réparations de la voirie route du Stade suite aux intempéries du 21 au 23/12/2025
- 3) Demande de rétrocession au cimetière de Saint-Bauzile

* Questions diverses

- Élections municipales 2026 : Organisation du bureau de vote et des permanences

1. Approbation du compte-rendu

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

2. Demande de financement pour les réparations de la voirie route du Stade suite aux intempéries du 21 au 23/12/2025

Monsieur le Maire rappelle la situation suite aux intempéries du 21 au 23 décembre 2025 et la nécessité de remise en état de la voirie communale pour l'accès au camping et aux installations sportives de Rouffiac (chemin des Terres Bleues et rue du Stade).

Une déclaration a été faite auprès des services de la Préfecture dans le cadre d'une demande d'indemnisation au titre de la dotation de solidarité aux collectivités touchées par des événements climatiques (DSEC) portant sur les biens non assurables de la collectivité. Une estimation des coûts a été demandée à Lozère Ingénierie.

Le devis s'élève à : 29 485 € HT / 35 382 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'**UNANIMITÉ** D'AUTORISER LE MAIRE à faire une demande de financement dans le cadre du dispositif de Dotation de Solidarité.

3. Demande de rétrocession au cimetière de Saint-Bauzile

Monsieur le Maire relate la demande présentée le 05/01/2026 par Monsieur Daniel MASSADOR domicilié Résidence Piencourt à Mende, titulaire d'une concession de columbarium dans le cimetière de Saint-Bauzile, acquise le 12 février 2020 (case n°6).

Considérant que cette concession ne contient pas d'urne cinéraire et que la titulaire propose de la rétrocéder suivant les conditions réglementaires,

Considérant que ces dernières prévoient le reversement par la commune de la somme correspondante à la durée restante à courir,

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré DÉCIDE à l'**UNANIMITÉ** :

- D'ACCEPTER la rétrocession de la case de columbarium n°6

- D'AUTORISER le remboursement de la somme de 283 € (deux cent quatre-vingt-trois euros) à Monsieur Daniel MASSADOR. Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget principal de l'exercice 2026

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'acte correspondant.

* Questions diverses

- La liste des membres présents pour assurer la tenue du bureau de vote est établie en fonction des disponibilités de chacun, elle est transmise à l'ensemble des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le maire
Didier COUDERC



Le secrétaire
Désiré ROPERS

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Désiré Ropers, written over the text of the secretary's name.